



préavis suite à un licenciement économique

Par **glinkowski**, le **29/09/2012** à **10:00**

Bonjour je suis actuellement en préavis de licenciement économique et je viens de retrouver un CDI ,vais-je perdre mon indemnité de licenciement ,il me resté deux semaines et demi à faire puis je poser des congés payés pour ne pas aller jusqu'au terme du préavis.Merci pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **29/09/2012** à **11:23**

Bonjour,

Il conviendrait déjà de Consulter la Convention Collective applicable car certaines prévoient que lorsque le salarié a trouvé un nouvel emploi, il peut écourter le préavis, sinon, il faudrait essayer de rechercher un accord écrit pour que l'employeur vous dispense d'effectuer le préavis restant à votre demande...

Poser des congés payés n'y changeraient rien puisque normalement, ils repoussent le terme du préavis et que d'autre part, pendant ceux-ci le contrat n'est que suspendu et que vous n'êtes pas libre de tout engagement...

En revanche, l'indemnité de licenciement pourrait n'être calculée que jusqu'au dernier jour travaillé mais normalement, vous ne la perdez pas en totalité...